Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_30-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 14 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/04/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

Absent(s) ayant donné procuration : M. LE BERRE Erwan à M. LE TENNIER Yvan

A été nommée secrétaire : Mme LEMÉE Marion

2026/30 – Cotisation 2026 - Associations des Maires d'Ille-et-Vilaine (AMF35)

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine (AMF35), laquelle fédère, informe et représente les maires des communes d'Ille et Vilaine quelle que soit leur taille auprès des instances départementales, régionales et nationales,

Considérant que cette adhésion permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement, d'informations juridiques, techniques et institutionnelles,

Considérant que le montant de la cotisation pour l'année 2026 est fixé comme suit :

- 0.42€ par habitant, sur la base de 1125 habitants, soit 472.50€ pour l'année 2026.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- DÉCIDE l'adhésion de la commune à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine (AMF35) pour l'année 2026 ;
- APPROUVE le versement de la cotisation annuelle de 472.50€ ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et signer les actes subséquents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/04/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET